

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 juillet 2013

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES
MÉTROPOLES - (N° 1216)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 1167

présenté par
M. Dussopt

AVANT L'ARTICLE 3

Après le mot :

« file »,

rédigier ainsi la fin de l'intitulé du chapitre II :

« et la conférence territoriale de l'action publique ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel, prenant acte de la suppression du pacte de gouvernance territoriale.